



FONDS
MUNICIPAL
VERT

GREEN
MUNICIPAL
FUND

Un programme de la/
A program of

FCM

Financé par/
Funded by

Canada

Soutenir les municipalités pour créer un avenir **durable** et **prospère**





Offre de financement du FMV : En un coup d'œil

À propos du Fonds municipal vert

Le FMV aide les gouvernements municipaux à adopter plus rapidement les pratiques de développement durable. Notre savante combinaison d'offres de financement, de ressources et de formations donne aux municipalités les outils dont elles ont besoin pour améliorer leur résilience et créer de meilleures vies pour les Canadiens et les Canadiennes.

Le FMV soutient des solutions municipales novatrices qui génèrent des retombées économiques et sociales avantageuses en répondant aux défis environnementaux.

Le FMV est un programme de 1,65 milliard de dollars géré par la Fédération canadienne des municipalités et financé par le gouvernement du Canada.

Que finance le FMV?

Nous finançons des projets durables et offrons de la formation sur le développement durable dans cinq secteurs municipaux clés qui peuvent améliorer directement la qualité de vie des résidents :

- **Transport** : investir dans des modes de transport plus écologiques pour votre collectivité
- **Eau** : améliorer les systèmes d'approvisionnement en eau de votre collectivité et accroître leur efficacité
- **Matières résiduelles** : mettre en œuvre des solutions innovantes en matière de gestion des déchets et réduire, récupérer et recycler les déchets solides
- **Aménagement du territoire** : adopter des pratiques d'utilisation du territoire qui produisent des résultats durables
- **Énergie** : adopter des technologies et des pratiques qui contribuent à améliorer l'efficacité énergétique et à produire une énergie plus propre et plus abordable
 - **Logement abordable durable** : accroître le rendement énergétique et l'abordabilité des logements abordables de votre collectivité
 - **Financement de l'efficacité communautaire** : mettre en œuvre des programmes de financement de rénovations écoénergétiques du secteur résidentiel dans votre collectivité
 - **Rénovation de bâtiments de loisirs** : rénover les bâtiments communautaires pour optimiser le rendement énergétique et réduire les émissions de GES

L'avantage du FMV

- Subventions ou prêts combinés à des subventions pour toutes les étapes du cycle de vie de votre projet
- Financement cumulable avec de nombreuses autres offres de financement existantes*
- Personnel dévoué pour vous aider à soumettre votre demande

**Communiquez avec notre équipe pour obtenir de plus amples renseignements.*

Types de financement du FMV

Nous avons le type de financement qu'il vous faut pour la réalisation de vos plans, études, projets pilotes, projets d'immobilisations, et bien plus encore.



Plans : Élaborez des stratégies pour offrir des solutions durables dans votre collectivité.



Études : Procédez à une évaluation afin de déterminer la meilleure démarche pour atteindre les objectifs de votre projet.



Projets pilotes : Évaluez une version à petite échelle de votre projet dans des conditions réelles.



Projets d'immobilisations : Réalisez votre projet à grande échelle.

Qui peut présenter une demande?*

- Les gouvernements municipaux canadiens
- Les partenaires municipaux, incluant les entités du secteur privé, les organisations à but non lucratif et les communautés autochtones, entre autres

**Des exceptions s'appliquent. Consultez les offres de financement individuelles pour obtenir de plus amples renseignements.*

Financement disponible

- Le financement peut couvrir de 20 % à 80 % des coûts admissibles du projet
- Des subventions pour la planification, les études et les projets pilotes
- Un prêt combiné à une subvention pour les projets d'immobilisations





Secteurs de financement



Transport

Investir dans des modes de transport plus écologiques pour votre collectivité, notamment :

- la réduction de l'utilisation de combustibles fossiles et des émissions de GES dans les parcs de véhicules;
- les réseaux de transport et les options de déplacement.

En savoir plus



Eau

Améliorer les systèmes d'approvisionnement en eau et accroître leur efficacité, notamment :

- l'amélioration de la qualité des eaux de ruissellement;
- la conservation de l'eau;
- les systèmes améliorés d'eaux usées et de fosses septiques.

En savoir plus



Matières résiduelles

Mettre en œuvre des solutions innovantes en matière de gestion des flux de déchets en réduisant, récupérant et recyclant les déchets solides, notamment :

- la réduction et la valorisation des matières résiduelles;
- la gestion du flux des matières résiduelles.

En savoir plus



Aménagement du territoire

Adopter des pratiques d'utilisation du territoire qui produisent des résultats durables, notamment :

- des plans, des politiques et des normes qui privilégient des collectivités compactes et conviviales;
- une planification de gestion de la croissance qui tend vers la carboneutralité;
- des initiatives axées sur les actifs naturels.

En savoir plus



Énergie

Adopter des technologies et des pratiques qui contribuent à améliorer l'efficacité énergétique, notamment :

- la récupération d'énergie ou le système énergétique de quartier;
- la construction de nouvelles installations municipales écoénergétiques;
- la modernisation des installations municipales.

En savoir plus

Demandeurs admissibles

- Les gouvernements municipaux canadiens
- Les partenaires municipaux, incluant les entités du secteur privé, les organisations à but non lucratif et les communautés autochtones, entre autres

Financement disponible : transport, eau, matières résiduelles, aménagement du territoire et énergie

Projet	Financement
Étude	<ul style="list-style-type: none"> ● Subvention couvrant jusqu'à 50 % des coûts admissibles. ● Jusqu'à concurrence de 175 000 \$.
Projet pilote	<ul style="list-style-type: none"> ● Subvention couvrant de 50 à 80 % des coûts admissibles*. ● Jusqu'à concurrence de 500 000 \$. <p><i>*Les municipalités de moins de 20 000 habitants et leurs partenaires municipaux peuvent être admissibles pour recevoir une subvention dont le montant peut atteindre 80 % des coûts admissibles d'un projet sous certaines conditions. Communiquez avec nous pour savoir si votre municipalité est admissible.</i></p>
Projet d'immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> ● Financement pouvant couvrir jusqu'à 80 % des coûts admissibles**. ● Financement combiné jusqu'à concurrence de 10 millions \$. <p><i>**Les prêts sont combinés à une subvention pouvant atteindre 15 % du montant du prêt. La FCM se réserve le droit d'établir un montant maximum du prêt en fonction des fonds disponibles.</i></p>



Notre équipe est à votre disposition pour vous aider à déterminer l'admissibilité de votre projet et répondre à vos questions sur notre processus de demande. Communiquez avec nous au fmvinfo@fcm.ca ou au 1-877-417-0550.

Logement abordable durable (LAD)

Rénover les logements existants ou construire de nouveaux logements abordables pour accroître le rendement énergétique :

- réduire l'intensité énergétique et les émissions de GES;
- accroître l'abordabilité de l'énergie et des logements;
- améliorer la qualité des bâtiments et accroître le confort, la santé et la qualité de vie des résidents.

Projets admissibles

- Rénovation d'un bâtiment existant : réduction de 25 % ou plus de la consommation d'énergie
- Nouvelle construction : bâtiment à consommation énergétique nette zéro ou bâtiment prêt pour une consommation énergétique nette zéro
 - Un bâtiment à consommation énergétique nette zéro (CENZ) génère autant d'énergie à partir de sources renouvelables qu'il en consomme chaque année.
 - Un bâtiment prêt pour une consommation énergétique nette zéro (PCENZ) est un bâtiment à haute performance dont la demande énergétique est très faible. Dans la plupart des régions, les bâtiments doivent viser une intensité de la consommation totale d'énergie nette inférieure à 80 kWh/m² à l'achèvement du projet. Les effets positifs de la production d'énergie renouvelable peuvent faire partie du calcul de la consommation totale d'énergie. Les demandeurs des régions nordiques peuvent viser une intensité de la consommation totale d'énergie nette allant jusqu'à 120 kWh/m².



Demandeurs admissibles

- Les fournisseurs de logements abordables à but non lucratif, dont des coopératives
- Les sociétés municipales canadiennes telles que les fournisseurs de services municipaux de logement
- Les gouvernements municipaux canadiens

Financement disponible

Projet	Financement
Planification	<ul style="list-style-type: none"> ● Subvention couvrant jusqu'à 80 % des coûts admissibles. ● Jusqu'à concurrence de 25 000 \$.
Étude	<ul style="list-style-type: none"> ● Subvention couvrant jusqu'à 50 % des coûts admissibles. ● Jusqu'à concurrence de 175 000 \$.
Projet pilote*	<ul style="list-style-type: none"> ● Subvention couvrant jusqu'à 80 % des coûts admissibles. ● Jusqu'à concurrence de 500 000 \$.
Projet d'immobilisations : rénovation**	<ul style="list-style-type: none"> ● Financement couvrant jusqu'à 80 % des coûts admissibles. ● Financement combiné jusqu'à concurrence de 10 millions \$*. <p><i>*Les subventions sont disponibles pour couvrir de 25 à 50 % du financement total. Les proportions des subventions et des prêts sont basées sur le rendement énergétique prévu.</i></p>
Projet d'immobilisations : nouvelle construction**	<ul style="list-style-type: none"> ● Financement couvrant jusqu'à 20 % des coûts admissibles. ● Financement combiné jusqu'à concurrence de 10 millions \$; 50 % de subvention et 50 % de prêt**.

*Le financement et la réception des demandes peuvent varier.

**Les fournisseurs de logements situés dans le Nord sont admissibles à des subventions supplémentaires.

[Apprenez-en plus](http://fcm.ca/logementsabordablesdurables) sur nos offres de financement et découvrez nos ressources et nos études de cas à fcm.ca/logementsabordablesdurables.



Notre équipe est à votre disposition pour vous aider à déterminer l'admissibilité de votre projet de logement abordable et durable et répondre à vos questions sur notre processus de demande. Communiquez avec nous au fmvinfo@fcm.ca ou au 1-877-417-0550.

Financement de l'efficacité communautaire (FEC)



Planifier, mettre en œuvre et élargir des programmes de financement de rénovations écoénergétiques du secteur résidentiel dans votre collectivité :

- accélérer les économies de coût liées à l'énergie, améliorer l'abordabilité des logements et faire rouler l'économie locale;
- améliorer le confort, la santé et la qualité de vie des résidents.

Critères d'admissibilité

Critère	Description
Modèles de financement	Financement écoénergétique sur la base des biens immobiliers, mieux connu sous Property Assessed Clean Energy (PACE), financement avec remboursement sur facture des services publics, ou prêts de tiers, ou une combinaison de ces mécanismes.
Types de bâtiment	Immeubles résidentiels de faible hauteur existants (p. ex. maison individuelle, maison jumelée, maison en rangée).
Catégories d'améliorations énergétiques admissibles	<ul style="list-style-type: none">● Efficacité énergétique (p. ex. isolation, systèmes de chauffage et de refroidissement, fenêtres et portes), remplacement de combustibles ou installations d'énergie renouvelable (p. ex. panneaux photovoltaïques sur le toit).● Autres types d'améliorations résidentielles (p. ex. les mesures de santé et de sécurité, l'amélioration de l'efficacité hydrique, les améliorations en matière d'adaptation au climat).<ul style="list-style-type: none">○ Plafond de 30 % du coût total d'un projet individuel de rénovation résidentielle.

Demandeurs admissibles

- Les gouvernements municipaux canadiens
- Les partenaires municipaux, incluant les organisations à but non lucratif, les communautés autochtones et les entités du secteur privé, entre autres

Les entités suivantes **ne sont pas admissibles à recevoir des fonds directement** :

- les propriétaires;
- les entités gouvernementales fédérales, provinciales et territoriales et tout organisme établi par ces entités.

Financement disponible

Projet	Financement
Études de faisabilité, de conception et d'évaluation de programme	<ul style="list-style-type: none"> ● Subvention couvrant jusqu'à 80 % des coûts admissibles. ● Jusqu'à concurrence de 175 000 \$.
Projet pilote	<ul style="list-style-type: none"> ● Subvention couvrant jusqu'à 50 % des coûts admissibles. ● Jusqu'à concurrence de 500 000 \$. <p><i>* Réserve aux projets exceptionnels qui démontrent un potentiel clair de transformation du marché, et qui sont autrement inadmissibles dans le cadre du programme de soutien en capital.</i></p>
Programme de soutien en capital : prêt et subvention	<ul style="list-style-type: none"> ● Financement couvrant jusqu'à 80 % des coûts admissibles. ● Financement combiné (prêt + subvention) jusqu'à concurrence de 15 millions \$. ○ Subvention couvrant jusqu'à 50 % du montant du prêt, jusqu'à concurrence de 5 millions \$ (ne dépassant pas le total des coûts de démarrage et d'exploitation). ○ Prêt jusqu'à concurrence de 10 millions \$.
Programme de soutien en capital : rehaussement de crédit et subvention	<ul style="list-style-type: none"> ● Jusqu'à concurrence de 2 millions \$ dans le cadre du rehaussement de crédit promis par le FMV pour soutenir le financement par des tiers. ● Les demandeurs doivent démontrer un ratio de levier financier d'au moins 5:1 (rehaussement de crédit : capitaux de tiers). ● Subvention maximale de 5 millions \$ (ne dépassant pas le total des coûts de démarrage et d'exploitation).

[Apprenez-en plus](#) sur nos offres de financement et découvrez nos ressources et nos études de cas.



Notre équipe est à votre disposition pour vous aider à déterminer l'admissibilité de votre programme de financement de rénovations écoénergétiques et répondre à vos questions sur notre processus de demande. Communiquez avec nous au fmvinfo@fcm.ca ou au 1-877-417-0550.



Rénovation de bâtiments de loisirs (RBL)

Rénovez des bâtiments communautaires existants pour réduire les émissions de GES et prolonger leur durée de vie :

- améliorer le rendement énergétique et réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre;
- créer des emplois locaux dans votre municipalité et réduire les coûts d'exploitation;
- améliorer la qualité des bâtiments et augmenter leur utilisation par la collectivité.

Critères d'admissibilité

Le financement cible les bâtiments de loisirs, plus particulièrement :

Critère	Description
Bâtiments admissibles	<ul style="list-style-type: none">● Bâtiments communautaires (p. ex. les patinoires intérieures, les arénes, les piscines intérieures, les centres de loisirs, les centres des arts, et les bibliothèques) appartenant à un gouvernement municipal ou à un organisme à but non lucratif.● Autres bâtiments municipaux autonomes s'ils font partie d'un parc de bâtiments qui comprend au moins un bâtiment communautaire admissible.

Demandeurs admissibles

- **Les gouvernements municipaux canadiens**, à l'exception des centres urbains de la Ligue des communautés canadiennes sobres en carbone (LC3), soit Vancouver, Edmonton, Calgary, Toronto, Ottawa et Montréal, ainsi que la Municipalité régionale d'Halifax
- Les partenaires municipaux, incluant les entités du secteur privé, les organisations à but non lucratif et les communautés autochtones, entre autres

Financement disponible

Projet	Financement
<p>Suivi et analyse d'un bâtiment communautaire</p> <p>Collecter des données sur les bâtiments existants afin d'améliorer le rendement énergétique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Subvention couvrant jusqu'à 80 % des coûts admissibles. ● Jusqu'à concurrence de 25 000 \$ par municipalité (un ou plusieurs bâtiments). <p><i>*Maximum d'une subvention par municipalité.</i></p>
<p>Remise en service d'un bâtiment communautaire</p> <p>S'assurer que les systèmes du bâtiment fonctionnent à des niveaux optimaux tout en économisant de l'énergie et en améliorant le confort des occupants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Subvention couvrant jusqu'à 60 % des coûts admissibles. ● Jusqu'à concurrence de 55 000 \$ par municipalité (un ou plusieurs bâtiments). <p><i>*Maximum d'une subvention par municipalité.</i></p>
<p>Étude de faisabilité pour la réduction des émissions de GES à long terme</p> <p>Déterminer la meilleure approche pour intégrer les économies d'énergie et les réductions des émissions de GES dans les plans de gestion à long terme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Subvention couvrant jusqu'à 80 % des coûts admissibles. ● Jusqu'à concurrence de 65 000 \$ pour un seul bâtiment ou de 200 000 \$ par parc de bâtiments. <p><i>*Maximum d'une subvention par municipalité.</i></p>
<p>Projets d'immobilisations</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Subvention et prêt combinés couvrant jusqu'à 80 % du coût total admissible du projet. ● Maximum de 5 millions de dollars par projet. Jusqu'à 25 % sous forme de subvention et le reste sous forme de prêt. <ul style="list-style-type: none"> ○ Rénovations visant à réduire les émissions de GES à court terme : rénover pour réduire les émissions de GES d'au moins 30 %; parfait pour les projets prêts à démarrer. ○ Rénovations visant à réduire les émissions de GES à long terme : rénover un bâtiment à l'aide d'une approche axée sur les résultats visant à obtenir des bâtiments à émissions de carbone presque nulles au fil du temps. <p><i>*Un seul projet de rénovation visant à réduire les émissions de GES à court terme ou n'importe quel nombre de projets de rénovation visant à réduire les émissions de GES à long terme, à condition qu'ils fassent tous partie de la même voie de réduction des émissions de GES.</i></p>

[Apprenez-en plus](#) sur nos offres de financement et découvrez nos ressources et nos études de cas.



Notre équipe est à votre disposition pour vous aider à déterminer l'admissibilité de votre projet de rénovation de bâtiments communautaires et répondre à vos questions sur notre processus de demande. Communiquez avec nous au fmvinfo@fcm.ca ou au 1-877-417-0550.



Initiatives phares

Mettez en œuvre des solutions de pointe qui génèrent des résultats environnementaux impressionnants grâce à notre financement d'initiatives phares :

- mise à l'essai de technologies et de modèles d'avant-garde (tout secteur, toute solution);
- financement des innovations techniques et non techniques (par exemple, les mécanismes de financement innovants, les solutions politiques, la formation en matière de compétences écologiques).
- Aucun seuil environnemental préétabli à respecter.

Critères d'admissibilité

Vous avez en tête un projet très innovant qui aura un grand impact, mais il ne figure pas dans les offres mentionnées?

Le financement d'initiatives phares du FMV est destiné aux projets relevant de l'un ou l'autre de nos cinq secteurs, ou d'une combinaison de ceux-ci. Ils peuvent concerner tout type d'initiative ayant la capacité de favoriser un changement transformateur. Les projets admissibles doivent avoir le potentiel de relever les défis environnementaux et de modifier la prestation et le fonctionnement des services municipaux. Une solide analyse de rentabilité et la capacité de procurer des avantages environnementaux, financiers et sociaux importants directement à votre collectivité sont également requises.

Financement disponible

Projet	Financement
Études	<ul style="list-style-type: none"> ● Subvention couvrant jusqu'à 50 % des coûts admissibles. ● Jusqu'à concurrence de 175 000 \$.
Projet pilote	<ul style="list-style-type: none"> ● Subvention couvrant jusqu'à 50 % des coûts admissibles. ● Jusqu'à concurrence de 500 000 \$.
Projet d'immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> ● Financement pouvant couvrir jusqu'à 80 % des coûts admissibles*. ● Financement combiné jusqu'à concurrence de 10 millions \$. <p><i>**Les prêts sont combinés à une subvention pouvant atteindre 15 % du montant du prêt. La FCM se réserve le droit d'établir un montant maximum du prêt en fonction des fonds disponibles.</i></p>



Notre équipe est à votre disposition pour vous aider à déterminer l'admissibilité de votre projet et répondre à vos questions sur notre processus de demande. Communiquez avec nous au fmvinfo@fcm.ca ou au 1-877-417-0550.